

Politique d'acquisition

Accès et diffusion

La Politique d'acquisition s'adresse à l'ensemble des bénévoles et du personnel de la Société d'histoire et de généalogie de La Matanie.

Objectifs

La Politique d'acquisition a pour objectifs de :

- encadrer le processus d'acquisition afin d'alimenter la collection d'archives documentaires, photographiques, d'objets historiques et audiovisuels selon des critères précis;
- assurer une uniformité dans le processus d'acquisition et un certain standard à respecter.

Par le processus d'acquisition de documents, la Société d'histoire et de généalogie de La Matanie cherche à :

- bonifier sa collection en se procurant des éléments possédant des caractéristiques uniques ou peu communes et en comblant des aspects peu ou pas couverts.

Définition :

Qu'est-ce qu'un document

Document produit ou reçu par un individu ou un organisme dans le cadre de ses activités, on le conserve parce qu'il a une valeur historique (patrimoniale), c'est-à-dire qu'il permet de faire l'histoire de la personne ou de l'organisme concerné. Le document n'est donc pas défini par le support sur lequel il se trouve, mais bien par l'information qu'il transmet. Dans cet ordre d'idée, une pierre tombale, une boîte à pain ou encore un cabestan peuvent être considérés comme des documents.

Critères de sélection

La Société d'histoire et de généalogie de La Matanie priorise l'acquisition des documents qui complètent sa collection, qui répondent à son mandat et des documents à nature unique, ou peu courante. L'acquisition de documents sera privilégiée s'ils répondent à certains critères spécifiques. Seront privilégiés:

- les documents en lien avec la mission de la Société d'histoire et de généalogie de La Matanie
- les documents qui relatent l'histoire de la Matanie : Les documents provenant ou illustrant une autre région du pays ne seront pas acquis sauf s'ils impliquent un élément de l'histoire de la Matanie;
- les documents originaux;
- les documents en bon état;
- les documents rares ou uniques;
- les documents dont la provenance assure le respect des droits d'auteur et des droits de possession;
- les gros objets devront être approuvés par le conseil d'administration avant d'être apportés à la Société d'histoire et de généalogie de La Matanie.
- les œuvres d'art ne sont pas acceptées, sauf si elles sont en lien avec l'histoire et le patrimoine de La Matanie.

Modalités d'acquisition

Différents types d'acquisitions sont employés par la Société d'histoire et de généalogie de La Matanie pour l'acquisition de nouveaux documents à des fins de conservation permanente. Le Formulaire de proposition de don ou de vente d'archives est utilisé pour standardiser les propositions provenant de l'externe. La Société d'histoire et de généalogie de La Matanie se sert de ce formulaire pour évaluer la pertinence des propositions. Dans l'ordre, le don, le legs puis l'achat sont privilégiés par la Société d'histoire et de généalogie de La Matanie.

Don

Le don consiste en une acquisition où le titre de propriété du document est cédé gratuitement à la Société d'histoire et de généalogie de La Matanie.

Legs

L'acquisition par legs se fait par exécution testamentaire. Il s'agit d'une acquisition sans aucune compensation monétaire.

Achat

L'achat consiste en une acquisition au cours de laquelle le titre de propriété d'un document est acquis en échange d'un montant d'argent. La société d'histoire et de généalogie de La Matanie n'offre pas de compensation monétaire dans la plupart des cas. L'achat est une mesure exceptionnelle et n'est employé que pour un document particulièrement rare, unique et indispensable à la collection.

Date de modification : 11 février 2026

Approuvé par le Conseil d'administration de la société d'histoire et de généalogie de La Matanie le 16 février 2026.

Signature de la secrétaire :

